



agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



**Ressource
Handicap
Formation**

Ressource handicap formation

Soutenir les projets de formation des personnes en situation de handicap (*)

Un nouveau service en Martinique

→ POURQUOI ?

- **Permettre à une personne en situation de handicap de bénéficier de conditions adaptées d'accès** et de suivi de sa formation.
- **Permettre à l'organisme de formation de s'appuyer sur des compétences externes**, pour d'étudier les aménagements raisonnables nécessaires à la compensation du handicap.
- **Permettre à l'organisme de formation de bénéficier d'un appui lui permettant** de mieux répondre à ses obligations légales en matière d'accessibilité et de compensation du handicap.

→ DE QUOI S'AGIT-IL ?

La Ressource handicap formation propose un appui pour :

- **Identifier et réunir** les partenaires pertinents pour participer à l'étude de la situation.
- **Animer les échanges** pour définir de manière partagée les adaptations utiles à chaque étape du parcours de formation (en centre de formation et en entreprise).
- **Mobiliser**, si besoin, les dispositifs et les financements nécessaires à la mise en œuvre des aménagements co-définis.
- **Veiller à la mise en œuvre effective** et pérenne des préconisations retenues tout au long de la formation.

→ POUR QUI ?

Personne en situation de handicap bénéficiaire de l'obligation d'emploi, relevant du cadre d'intervention de l'Agefiph. Demandeurs d'emploi / salarié / alternant / organisme de formation / les CFA et référents de parcours.

(*) Formation non spécifiquement destinée à un public en situation de handicap.



→ CONDITIONS PRÉALABLES ?

- **Avoir identifié un risque d'écart entre les possibilités de la personne** (au regard de son handicap) **et les exigences de la formation** (au regard des conditions de mise en œuvre) pouvant créer des difficultés pendant le temps de la formation et conduire à un abandon ou un échec.
- **Avoir besoin d'un appui** pour organiser une réflexion croisée sur la situation, en associant le référent de parcours, l'organisme de formation, la personne, l'entreprise (...) et le cas échéant un spécialiste du handicap pour concevoir collectivement les aménagements utiles au parcours de formation.
- **Avoir recueilli l'accord** de la personne et son adhésion à la démarche.
- **S'inscrire dans le cadre d'un projet de formation validé** (la démarche proposée n'a pas vocation à venir en appui à la validation d'un projet professionnel ou de formation).

→ COMMENT LA SOLLICITER ?



PERSONNES À CONTACTER

Nom Prénom : KICHENIN Marie-Alice

Téléphone : 0696 086863

Adresse mail : rhfmartinique@agefma.fr